



# SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER – AUDIT ÉNERGÉTIQUE – DÉCRET TERTIAIRE

## VOUS SOUHAITEZ...

- Répondre aux **obligations du décret « tertiaire » du 23 juillet 2019** relatif à la **réduction de la consommation d'énergie finale dans vos bâtiments tertiaires** de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, ainsi qu'à celles du décret BACS (obligation d'automatisation et de contrôle du bâtiment).
- Saisir cette opportunité pour **mieux connaître votre patrimoine** et **en améliorer la gestion / maintenance** et le confort des occupants,
- Identifier et quantifier les **économies d'énergie réalisables** dans chaque bâtiment, via :
  - Des **actions bénéfiques immédiates** : baisse de température de consigne, réduit de nuit, ventilation modulée selon l'occupation, relamping LED, sensibilisation des occupants,
  - Des **travaux générant d'importantes économies** à moyen-long terme : isolation de l'enveloppe, remplacement des menuiseries et/ou des systèmes de CVC, production d'énergie renouvelable,
- En profiter pour **améliorer la qualité de l'air intérieur**,
- **Réfléchir globalement** à vos besoins réels, **optimiser l'occupation** de votre patrimoine et **aller jusqu'à la réalisation** d'un schéma directeur immobilier.



## EPI, L'INGÉNIERIE 360°

### PLUS DE 20 ANS D'EXPERIENCE DANS LE BÂTIMENT POUR VOUS ACCOMPAGNER À TRAVERS TOUTES LES ÉTAPES DU PROJET

- Nous analysons** les consommations de vos bâtiments, **choisissons la méthode de calcul** et **déclarons les consommations** annuelles sur la plateforme OPERAT pour être conforme au décret tertiaire.
- Nous réalisons** un audit énergétique (en exploitant les diagnostics déjà réalisés s'ils existent).
- Nous identifions** et **estimons les économies d'énergie réalisables** dans chaque bâtiment (« quick wins » ou travaux), en tenant compte du comportement des usagers et des contraintes d'exploitation et de maintenance.
- Nous mettons en place un Schéma Directeur Énergétique** avec un **Plan Pluriannuel d'Investissement**, permettant de répondre aux objectifs du décret tertiaire, tout en intégrant vos impératifs immobiliers et économiques.
- Nous identifions des pistes d'optimisation** de votre patrimoine selon vos usages.
- Nous déterminons les outils juridiques ou financiers** à votre disposition pour atteindre ces objectifs, comme la mise en place de **Contrats de Performance Énergétique** ou de **Marchés Globaux de Performance**.
- Nous identifions les aides, subventions et CEE** disponibles, et **nous vous accompagnons** dans leur obtention **grâce à nos partenariats avec des obligés**.
- Nous vous équipons en outils de suivi et de management de vos consommations énergétiques** : remontées automatiques d'informations à distance, aides à l'analyse, alertes en cas de dépassement de seuil, vue d'ensemble du suivi de la démarche... et anticipons le décret BACS.
- Nous vous accompagnons dans la démarche de Commissionnement** afin de vérifier l'ensemble des réglages réalisés.

